

CONTRÔLE DES POLLUTIONS

Les villes sont sources de multiples nuisances qui peuvent parfois poser de véritables problèmes de santé publique.

Pollution atmosphérique

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les villes sont aussi à l'origine de problèmes sanitaires majeurs. La pollution de l'air urbain, produite en grande partie par les véhicules motorisés et les établissements industriels, est source de maladies respiratoires. Parmi les polluants, on compte le monoxyde de carbone, l'ozone, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et les particules fines. Ces dernières sont un mélange de fragments de très petite taille (PM_{2,5} et PM₁₀, si leur diamètre est inférieur ou supérieur à 2,5 microns), en suspension dans l'atmosphère.

Niveau annuel de particules fines PM₁₀, (en microgramme par mètre cube d'air)

- Plus de 100
- 50 à 99
- 30 à 49
- 20 à 29
- Moins de 20

Autres villes du monde

- Ahvaz (Iran) : 372
- Ludhiana (Inde) : 254
- Lagos (Nigeria) : 122
- Mexico (Mexique) : 52
- Tokyo (Japon) : 23
- New York (É.-U.) : 21
- Sydney (Australie) : 12

Autres villes d'Europe

- Cracovie (Pologne) : 65
- Istanbul (Turquie) : 59
- Turin (Italie) : 47
- Berlin (Allemagne) : 26
- Londres (R.-U.) : 20
- Dublin (Irlande) : 15

Sources : Organisation mondiale pour la santé (OMS), Urban outdoor air pollution database, 2011 ; www.insee.fr

Pollution visuelle

50 % de la surface des baches de chantier peuvent comporter de la publicité

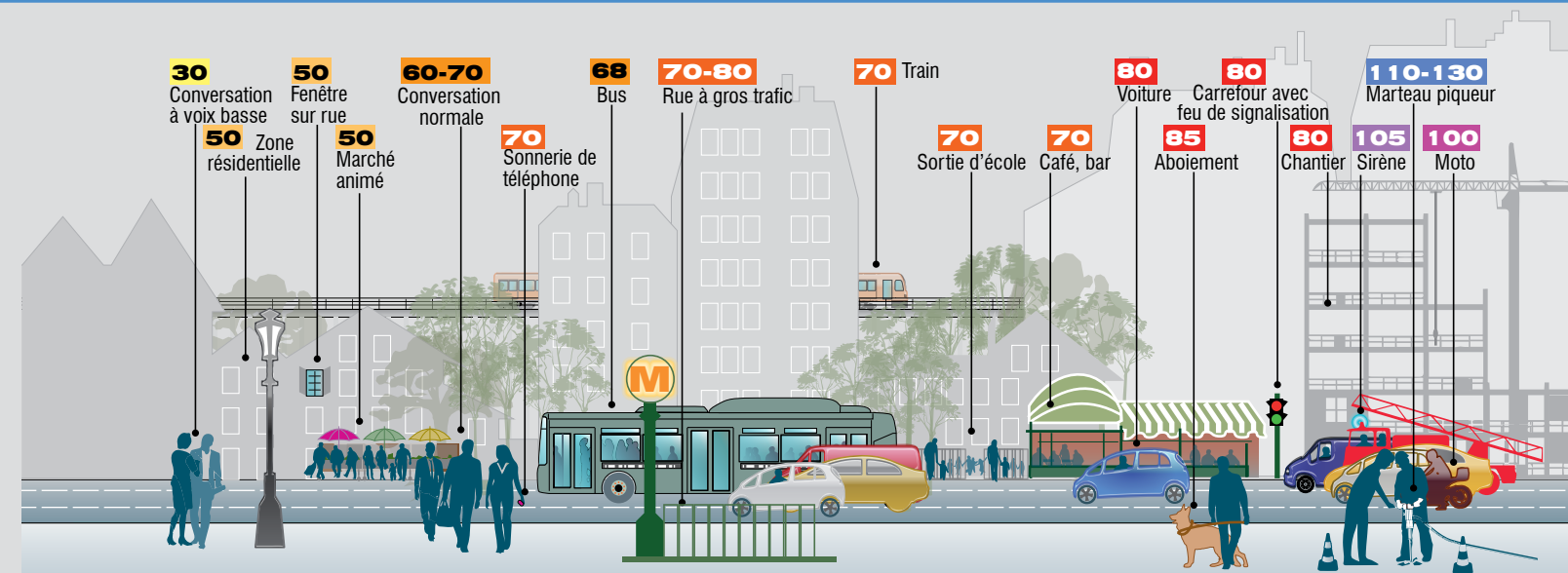
1 h-6 h c'est la période pendant laquelle les publicités lumineuses doivent être éteintes d'après la loi Grenelle 2 et le décret de janvier 2012, excepté les villes de plus de 800 000 habitants, où le choix est laissé aux maires

50 x 70 cm c'est la taille maximale réclamée par les associations pour chaque publicité, regroupées sur un panneau d'une surface de 2 m²

144 m² c'est l'affichage publicitaire moyen dans les stations du métro parisien, que les associations voudraient réduire à 8 m².

Plus de 650 c'est le nombre de messages publicitaires reçus en moyenne chaque jour par personne.

12 m² c'est la surface maximale autorisée pour l'affichage publicitaire dans les villes de plus de 10 000 habitants. La taille maximale des télévisions publicitaires est de 8 m².



Échelle du bruit, en décibels



Pollution sonore

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), un Français sur deux estime que la situation du bruit en ville s'est détériorée au cours des dix dernières

années. Source de mal-être et de problèmes graves sur la santé, le bruit fait l'objet, depuis 2004, d'une attention particulière. Conformément à une directive européenne transposée en droit français, chaque agglomération doit dresser des

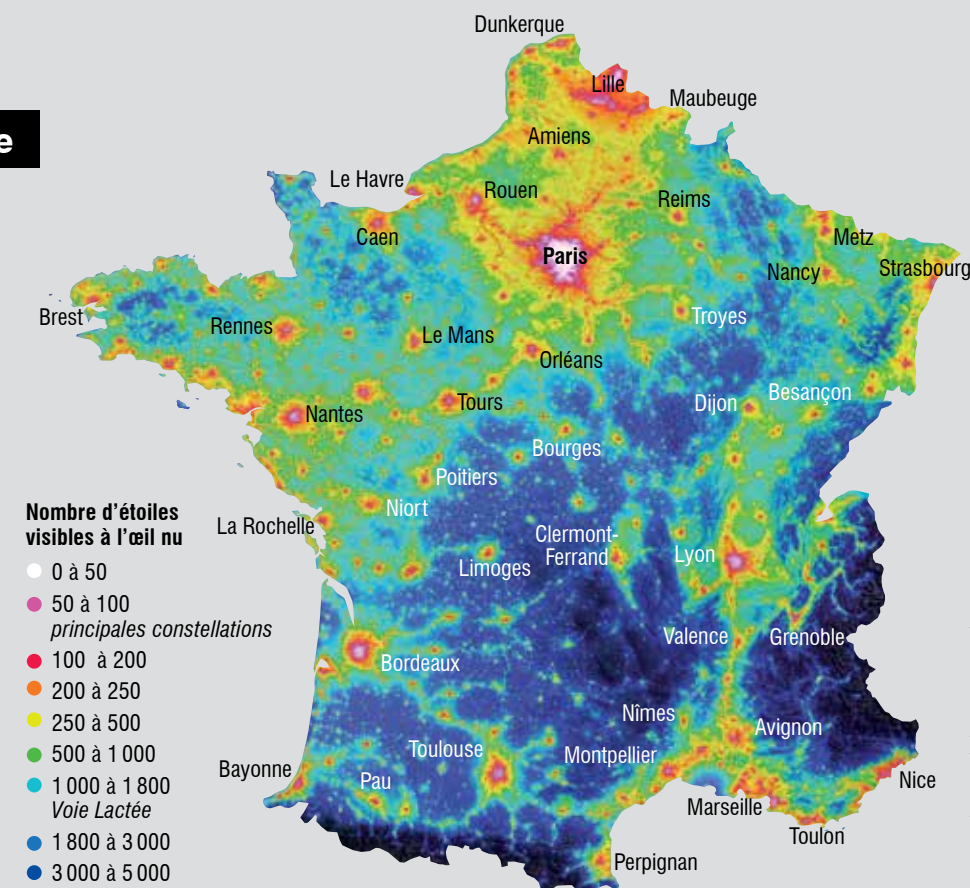
cartes détaillées du bruit en ville, avec un double objectif : informer le public et déterminer les actions les plus adaptées pour limiter les nuisances (matériaux à protection acoustique renforcée, isolation phonique des bâtiments...).

Pollution lumineuse

En ville, la nuit et ses étoiles sont aux abonnés absents. L'éclairage artificiel permanent est dénoncé par les riverains comme excessivement puissant. Troubles du sommeil, chant des oiseaux à minuit, rythmes naturels déréglés, astronomes privés d'étoiles. Pour faire face à ces problèmes, les élus mettent en place des mesures, en proposant par exemple un éclairage public à la carte et à la demande, voire en décrétant l'extinction complète des feux, entre 1 heure et 6 heures du matin dans certains quartiers, comme cela se fait, depuis 2012, à Châtelleraut (Vienne). Une solution qui, tout en limitant la pollution lumineuse, permet de réaliser des économies d'énergie utiles par temps de crise.

Nombre d'étoiles visibles à l'œil nu

- 0 à 50
- 50 à 100 principales constellations
- 100 à 200
- 200 à 250
- 250 à 500
- 500 à 1 000
- 1 000 à 1 800 Voie Lactée
- 1 800 à 3 000
- 3 000 à 5 000
- Plus de 5 000



Conception et réalisation de la carte originale : Frédéric Tapissier / AVEX / <http://www.avex-asso.org>